



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

DREAL Grand Est/UD68

Réf : 0006700444_2026_02_10_ARCONIC_VIIC_échéances_TAR

Colmar, le 20 mars 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 10 février 2026, dont il vous a communiqué copie du rapport de visite. Les constats effectués au cours de celle-ci révèlent que vous respectez maintenant les dispositions de l'arrêté du 28 octobre 2025 portant mise en demeure à votre société, relatif aux résultats d'analyse des légionelles et à la stratégie de traitement préventif. En conséquence, je constate le retour à la conformité de vos installations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

copie : sous-préfecture de thann-Guebwiller

Monsieur le directeur
Arconic architectural products Merxheim
2 rue Marie Curie
68500 MERXHEIM